



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 23 JUIN 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le mercredi 23 juin, à 17h30, le Comité du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges, dûment convoqué le 15 juin 2021, s'est réuni à la Salle de Conférence du Centre des Congrès à Epinal, sous la présidence de Monsieur Serge RENAUX.

Monsieur le Président remercie les Délégués présents.

Il remercie également Madame Odile DURANT-FRECHIN, Payeur départemental, pour sa présence et sa participation active aux travaux du Syndicat.

Enfin, il salue la présence de Madame Martine GIMMILLARO, Vice-Présidente du Conseil départemental des Vosges, et des représentants d'ENEDIS : Messieurs André DESIREE, Directeur Territorial, et Éric ROUHIER, Responsable Collectivités Locales.

SONT PRESENTS :

ANDRES	Dominique	MANGIN	Philippe
ANTONOT	Philippe	MATHIEU	Jérôme
BABEL	Cédric	MATHIEU	Jean-Paul
BERNARD	Denis	PERRIN	Ervé
CHAPELIER	Thierry	PERRY	René
COMBEAU	Jean-Michel	PIERRON	Laurent
DURRMANN	François	RENAUX	Serge
FOISSEY	Patrick	RIGOLLET	Thierry
FRANCOIS	Martine	ROUHIER	Fabien
GEORGE	Dominique	ROLIN	Denis
GRASSER	Jacques	SIMON	Nicolas
GUGLU	Mustafa	STER	Eric
HAAS	Francis	THIERRY	Jean-Luc
HOUILLON	Thierry	TISSERAND	Daniel
HUSSON	Claude	TISSERANT	Jean-Marc
JACQUOT	Laurent	TOUSSAINT	Deil
LAPOIRIE	André	VIRTEL	François

SONT EXCUSES/ABSENTS :

ALEMANI	Roger	JACOPIN	Quentin
ANCEL	Olivier	JEANDEL	Teddy
BASSIERE	Nadine	LASSERONT	Elisabeth
BEKAI	Steve	LECLERCQ	Luc
BOGARD	Gilbert	LHULLIER	Hélène
BOURCELOT	Roger	LIENARD	Pascal
BRAUN	Nicolas	MASSON	Stéphane
BRESSON	Joel	MUNIERE	Jean-Luc
COLLE	Gautier	PAYOT	Yannick

DRAPP	Caroline	PERRIN	David
DULOT	Frédéric	POIRAT	Bernadette
FERRY	Roger	RAPENNE	Claude
FIORINI	Valentin	ROBICHON	Joel
GERARD	Frédéric	ORY	Bruno
GORNET	Daniel	STACH	René
GRANVALLET	François	TOUSSAINT	Pascal
HALTEBOURG	Patrice	VAXELAIRE	Régis
HUMBERT	Michael	ZANCHETTA	Patrick
IMBERT	Pierre		

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h35.

Monsieur Mustafa GUGLU, Membre Titulaire du Comité Syndical et Vice-Président, est nommé secrétaire de séance.

1 – Approbation du compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du 24 mars 2021

Monsieur le Président porte à la connaissance des Membres du Comité le compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du 24 mars 2021, transmis le 2 avril 2021 à l'ensemble des Membres, via Xactes.

Il demande aux Membres du Comité s'ils ont des observations à faire avant de procéder à l'approbation de ce compte-rendu.

Aucune observation n'étant soulevée, Monsieur le Président demande aux Délégués d'approuver le compte-rendu tel que présenté.

DELIBERATION N° 17/23-06-2021 :

Entendu son rapporteur et après en avoir délibéré, le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du 24 mars 2021.

Nombre de Délégués en exercice : 60

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 32

Nombre de suffrages exprimés : 32

2 – Modification des Statuts

En préambule de ce point, Monsieur le Président indique qu'à la différence du projet des IRVE (Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques), qui est une compétence à part entière proposée par le SDEV, la transition énergétique a un champ d'actions très vaste dans lequel le SDEV souhaite s'impliquer à son échelle. Il laisse la parole à Monsieur Benjamin POLIN afin qu'il expose le travail déjà effectué et l'état de la réflexion actuelle.

Ce dernier présente les missions envisageables d'un Conseiller en Energie Partagé (CEP) et d'un Econome de Flux, sachant que dans un premier temps, le SDEV s'orienterait plutôt vers la mise en place d'un service de CEP.

Il revient sur le questionnaire envoyé à l'ensemble des communes à ce sujet et analyse les résultats observés.

Monsieur le Président le remercie et indique que Messieurs Benjamin POLIN et Morgan FONTAINE travaillent depuis plusieurs mois sur le développement de ces services, en prenant contact avec les différents organismes concernés. Le travail sur la transition énergétique au sein du SDEV avance donc bien, et il faut désormais en déterminer les contours.

Monsieur le Président commente donc le projet de nouveaux statuts du Syndicat transmis à chacun des Délégués avec la convocation à la présente réunion.

Comme indiqué précédemment, la modification principale tient à préciser le champ d'intervention du Syndicat dans le domaine de la transition énergétique. En effet, le SDEV, en sa qualité d'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Electricité, et de par l'article L.2224-34 du Code Général des Collectivités Territoriales, est légalement fondé à intervenir en la matière.

Toutefois, afin d'éviter toute incertitude sur le titulaire des missions à réaliser, il convient d'énoncer dans les Statuts les actions que le SDEV entend mener en faveur de la transition énergétique.

De fait, il est proposé dans les prestations de service et conventions de mandat (article 3) que « le Syndicat est notamment habilité à intervenir pour les activités suivantes :

- *Accompagnement des collectivités en matière d'efficacité énergétique, notamment réalisation d'études et de diagnostics relatifs à la maîtrise de l'énergie dans les installations communales, appui au montage des dossiers destinés aux organismes compétents en matière de maîtrise de l'énergie, suivi des travaux de rénovation, de mise en conformité ou de création, ... ;*

- *Valorisation des actions de maîtrise de demande de l'énergie entreprises par les communes dans le cadre des certificats d'économies d'énergie (CEE) ;*

- *avis sur les propositions techniques et financières du gestionnaire de réseau de distribution d'électricité.*

Le Syndicat peut assurer la mission de coordonnateur de maîtrise d'ouvrage dans les conditions prévues à l'article 2-II de la loi du 17 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique, pour les opérations, travaux ou services réalisés conjointement par plusieurs maîtres d'ouvrages.

Le Syndicat peut également assurer les missions qui lui seraient confiées par un maître d'ouvrage dans les conditions prévues aux articles 3 et 5 de la loi du 17 juillet 1985 précitée.

Le Syndicat est également habilité à être coordonnateur de groupements de commandes se rattachant à son objet ou pour lequel il aurait un intérêt, conformément au Code de la Commande Publique.

Il peut aussi être centrale d'achat dans les conditions prévues par le Code de la Commande Publique pour toute catégorie d'achat ou de commande publique se rattachant à son objet.

Il est également autorisé à prendre des participations dans des sociétés commerciales ou coopératives dont l'objet social concerne, en tout ou partie, l'un de ses domaines d'intervention selon les modalités légales et réglementaires en vigueur et, en particulier, les dispositions des articles L. 2253-1, L. 2253-2, L. 1521-1 et L.1531-1 du CGCT et de l'article L. 314-27 du Code de l'énergie »

L'écriture de ces prestations est volontairement assez large afin de ne pas avoir à modifier régulièrement les Statuts, mais toutes ces actions ne seront pas mises en place immédiatement.

Le reste des évolutions n'est qu'une mise en conformité avec les textes réglementaires, qui s'imposent de fait au Syndicat.

Le projet qui est soumis à l'Assemblée a été élaboré en concertation avec les Services de la Préfecture et de l'Association AMORCE. S'il recueille l'assentiment du Comité Syndical, le projet

sera alors soumis à l'approbation des conseils municipaux, qui devront se prononcer dans les 3 mois à venir.

Bien entendu, compte-tenu de l'attente des communes dans ce domaine, le travail continuera à être mené en parallèle des délais règlementaires.

DELIBERATION N° 18/23-06-2021 :

Entendu son rapporteur et après en avoir délibéré, le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents, décide de valider la modification des Statuts du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges telle que présentée.

Nombre de Délégués en exercice : 60

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 32

Nombre de suffrages exprimés : 32

3 – Présentation du Rapport d'Activité 2020

Arrivée de Monsieur Dominique GEORGE.

Conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président propose à l'Assemblée Délibérante de prendre acte de la communication du Rapport retraçant l'activité du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges pour l'année 2020 (adressé en annexe à la convocation à la présente réunion).

Il appartiendra par la suite à chaque Maire de le communiquer à son Conseil Municipal lors d'une prochaine séance publique.

Monsieur le Président rappelle que le compte administratif 2020 devant accompagner ce rapport, a été adopté le 24 mars 2021, et est consultable en ligne sur le site www.sdev88.fr.

Monsieur le Président remercie les Services pour le travail effectué.

DELIBERATION N° 19/23-06-2021 :

Entendu son rapporteur et après en avoir délibéré, le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents, prend acte du rapport d'activité annuel 2020 du SDEV.

Nombre de Délégués en exercice : 60

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 33

Nombre de suffrages exprimés : 33

4 - Compte-rendu des délégations consenties au BUREAU conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

Arrivée de Monsieur Eric STER.

Monsieur le Président répondra à toute demande de précision sur l'exercice des délégations consenties au BUREAU.

Réunion du Bureau du 24 mars 2021 :

- le BUREAU, à l'unanimité des Membres présents, autorise Monsieur le Président à signer le marché subséquent à l'accord-cadre de fourniture de matériels d'éclairage public relatif aux travaux d'enfouissement EP Chemin des Meuniers à BIECOURT avec l'entreprise SELUX de MIRIBEL (01) pour un montant de 4 625,40 € H.T. ;

- le BUREAU, à l'unanimité des Membres présents, Monsieur le Président à signer le marché subséquent à l'accord-cadre de fourniture de matériels d'éclairage public relatif aux travaux d'extension EP parcelle Rolin, rue du petit Pont à DOMBROT SUR VAIR avec l'entreprise GHM de SOMMEVOIRE (52) pour un montant de 1 406,16 € H.T. ;

- le BUREAU, à l'unanimité des Membres présents, autorise Monsieur le Président à signer le marché subséquent à l'accord-cadre de fourniture de matériels d'éclairage public relatif aux travaux d'enfouissement EP rue de l'église et rue de la Paix à EVAUX ET MENIL avec l'entreprise GHM de SOMMEVOIRE (52) pour un montant de 20 218,24 € H.T. ;

- le BUREAU, à l'unanimité des Membres présents, autorise Monsieur le Président à signer le marché subséquent à l'accord-cadre de fourniture de matériels d'éclairage public relatif aux travaux d'extension et Modification EP rue de Rouilly à GELVECOURT ET ADOMPT avec l'entreprise ECLATEC de LAXOU (54) pour un montant de 1 132,20 € H.T. ;

- le BUREAU, à l'unanimité des Membres présents, autorise Monsieur le Président à signer le marché subséquent à l'accord-cadre de fourniture de matériels d'éclairage public relatif aux travaux d'illumination sentier piétonnier allée des Marronniers à LERRAIN avec l'entreprise BG LUM de CREHANGE (57) pour un montant de 4 162,08 € H.T. ;

- le BUREAU, à l'unanimité des Membres présents, autorise Monsieur le Président à signer le marché subséquent à l'accord-cadre de fourniture de matériels d'éclairage public relatif aux travaux d'enfouissement EP rue de la Brasserie à LE VAL D'AJOL avec l'entreprise BG LUM de CREHANGE (57) pour un montant de 17 052,08 € H.T.,

- le BUREAU, à l'unanimité des Membres présents, autorise Monsieur le Président à signer le marché subséquent à l'accord-cadre de fourniture de matériels d'éclairage public relatif aux travaux d'extension EP rue du Faubourg à VAUDEVILLE avec l'entreprise COMATELEC de ROISSY CDG (95) pour un montant de 2 012,00 € H.T. ;

- le BUREAU, à l'unanimité des Membres présents, autorise Monsieur le Président à signer le marché subséquent à l'accord-cadre de fourniture de matériels d'éclairage public relatif aux travaux d'enfouissement EP poste Centre à VILLOTTE avec l'entreprise BG LUM de CREHANGE (57) pour un montant de 18 278,84 € H.T.

Réunion du Bureau du 19 mai 2021 :

- le BUREAU, à l'unanimité des Membres présents, autorise Monsieur le Président à signer le marché subséquent à l'accord-cadre de fourniture de matériels d'éclairage public relatif aux travaux d'enfouissement EP rue du Hacquin à FAUCONCOURT avec l'entreprise COMATELEC de ROISSY CDG (95) pour un montant de 15 219,00 € H.T. ;

- le BUREAU, à l'unanimité des Membres présents, autorise Monsieur le Président à signer le marché subséquent à l'accord-cadre de fourniture de matériels d'éclairage public relatif aux travaux de remplacement de points lumineux le long de l'ancienne RN66 à FERDRUPT avec l'entreprise BG LUM de CREHANGE (57) pour un montant de 6 459,40 € H.T. ;

- le BUREAU, à l'unanimité des Membres présents, autorise Monsieur le Président à signer le marché subséquent à l'accord-cadre de fourniture de matériels d'éclairage public relatif aux travaux d'extension EP chemin de l'Epierre à GIRECOURT SUR DURBION avec l'entreprise ROHL de ESTEIN/KRAFFT (67) pour un montant de 11 016,00 € H.T. ;

- le BUREAU, à l'unanimité des Membres présents, autorise Monsieur le Président à signer le marché subséquent à l'accord-cadre de fourniture de matériels d'éclairage public relatif aux travaux d'enfouissement EP au centre du Village à HARDANCOURT avec l'entreprise GHM de SOMMEVOIRE (52) pour un montant de 15 521,60 € H.T. ;

- le BUREAU, à l'unanimité des Membres présents, autorise Monsieur le Président à signer le marché subséquent à l'accord-cadre de fourniture de matériels d'éclairage public relatif aux

travaux d'enfouissement EP route de Herpelmont à JUSSARUPT avec l'entreprise BG LUM de CREHANGE (57) pour un montant de 18 982,08 € H.T. ;

- le BUREAU, à l'unanimité des Membres présents, autorise Monsieur le Président à signer le marché subséquent à l'accord-cadre de fourniture de matériels d'éclairage public relatif aux travaux d'enfouissement EP RD 414 Tranche 3 à ROVILLE AUX CHENES avec l'entreprise COMATELEC de ROISSY CDG (95) pour un montant de 24 583,00 € H.T. ;

- le BUREAU, à l'unanimité des Membres présents, autorise Monsieur le Président à signer le marché subséquent à l'accord-cadre de fourniture de matériels d'éclairage public relatif aux travaux de rénovation EP Phase 1 tranche 2 à UXEGNEY avec l'entreprise ECLATEC de LAXOU (54) pour un montant de 25 008,60 € H.T. ;

- le BUREAU, à l'unanimité des Membres présents, autorise Monsieur le Président à signer le marché subséquent à l'accord-cadre de fourniture de matériels d'éclairage public relatif aux travaux d'enfouissement EP le long de la RD46 Tranche 2 à VOME COURT avec l'entreprise ECLATEC de LAXOU (54) pour un montant de 16 223,70 € H.T. ;

- le BUREAU, à l'unanimité des Membres présents, décide la sortie de l'inventaire comptable du SDEV, des biens suivants, car inutilisés :

- Tour ordinateur LENOVO de mars 2013 – n° inventaire 2013-2183-002
- Tour ordinateur FUJISTU ESPRIMO de décembre 2015 – n° inventaire 2183-2015-08
- Tour ordinateur FUJISTU ESPRIMO de décembre 2014 – n° inventaire 2014-2183-002PC
- Tour ordinateur FUJISTU ESPRIMO de décembre 2014 – n° inventaire 2014-2183-001PC

Monsieur le Président demande aux Membres du Comité Syndical de prendre acte du présent compte-rendu des délégations du BUREAU.

DELIBERATION N° 20/23-06-2021 :

Entendu son rapporteur et après en avoir délibéré, le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents, prend acte des informations, telles qu'elles figurent ci-dessus, relatives à l'exercice des délégations consenties au BUREAU en application de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Délégués en exercice : 60

Nombre de présents : 34

Nombre de votants : 34

Nombre de suffrages exprimés : 34

5 - Compte-rendu des délégations consenties au Président conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Président répondra aux demandes de précision des Membres du Comité Syndical sur l'exercice de ses délégations.

- **Signature de convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage :**
 - RAMBERVILLERS : Enfouissement BT avenue du 11 novembre
- **Demandes de concours financier déposées au Conseil Départemental des Vosges pour :**
 - SANDAUCOURT : Enfouissement EP rue du Fèvre et rue de la Fontaine
 - MEMENIL : Enfouissement EP rue des Vergers et rue des Sabots
 - DIGNONVILLE : Rénovation EP rue du Pâquis
 - DOMMARTIN AUX BOIS : rénovation EP tranche 3
 - GIRECOURT SUR DURBION : Extension EP chemin de l'Epierre et chemin de Dessous les Champs
 - JEANMENIL : Rénovation EP à Fraispertuis tranche 2
 - LA VOGUE LES BAINS : Travaux EP coordonnés au renforcement BT poste Chesnois

- LE VAL D'AJOL : Enfouissement EP à Faymont tranche 2
- CELLES SUR PLAINE : Travaux EP coordonnés au renforcement BT poste Eglise
- ESCLES : Rénovation EP au Void d'Escles
- UBEXY : enfouissement EP tranche 4
- SANS VALLOIS : Enfouissement EP le long de la RD25
- LAVELINE DU HOUX : Travaux EP coordonnés au renforcement BT poste Herigoutte
- CRAINVILLIERS : Enfouissement EP Grande rue et rue de Dombrot tranche 1
- SOCOURT : Enfouissement EP au centre du Village tranche 1
- NOMEXY : Remplacement luminaires boulerue Haute, rue de l'Est, allée Jean Morosi, rue des Frères Lmimère, rue Emile Zola, rue chardonnet et rue Jules Ferry
- UXEGNEY : rénovation EP tranche 2 phase 2
- ROZIERES SUR MOUZON : Rénovation EP

● **Demandes de concours financier déposées au Conseil Départemental des Vosges, au FACE et/ou au SDEV pour :**

- MONTHUREUX SUR SAONE : sécurisation BT rue du Château
- HOUSSERAS : renforcement BT poste Les Angles
- LIEZEY : sécurisation BT sur l'ensemble de la commune
- WISEMBACH : renforcement BT poste Gravelle
- AUZAINVILLIERS : alimentation BT lotissement rue Bois le Prieur
- ARCHES : renforcement BT poste Grand Quartier
- MORIVILLE : renforcement BT poste Eglise par création poste Demangeon
- XAMONTARUPT : renforcement BT poste centre
- DENIPAIRE : renforcement BT poste Centre par création PRCS – Ferme du Grand Pré
- BELMONT SUR BUTTANT : Alimentation BT de la pompe de relevage du Château d'eau
- JEANMENIL : renforcement BT poste Erriemont
- CHARMES : enfouissement BT rue Didierjean
- DOGNEVILLE : enfouissement BT rue Sous le bois et chemin du Fringent
- MOYENMOUTIER : enfouissement BT rue du Petit Himbaumont et giratoire
- NEUFCHATEAU : enfouissement BT avenue du Général De Gaulle
- NEUFCHATEAU : enfouissement BT rue du Château et rue Moulauone
- RAMBERVILLERS : enfouissement BT avenue du 11 Novembre et rue d'Epinal
- RAMONCHAMP : enfouissement BT rue des Brasseries
- RAON L'ETAPE : enfouissement BT rue Aristide Briand
- POUXEUX : enfouissement BT rue du Saut du Broc et rue de Bazimpré
- SAINT DIE DES VOSGES : enfouissement BT rue du Cimetière Militaire tranche 1
- SAINT DIE DES VOSGES : enfouissement BT rue du Cimetière Militaire tranche 2
- SAINT DIE DES VOSGES : enfouissement BT chemin des Bouquets
- SAINT LEONARD : enfouissement BT route de Mardichamp tranche 3
- SAINTE MARGUERITE : enfouissement BT rue de Brompont tranche 3
- SAINTE MARGUERITE : enfouissement BT impasse de la Gare
- SAULCY SUR MEURTHE : enfouissement BT rue des Déportés
- LE VAL D'AJOL : enfouissement BT à Faymont tranche 2
- VITTEL : enfouissement BT rue du Cras, rue du Brahaut et rue du Poirieloup
- XERTIGNY : enfouissement BT route d'Epinal, rue Demangel et route de Plombières (tranche 4)
- BAN SUR MEURTHE : enfouissement BT autour de la Mairie
- BUSSANG : enfouissement BT route de Chamaka et route de l'Echo de Chamaka tranche 1
- CORCIEUX : enfouissement BT route de Ruxurieux
- COUSSEY : enfouissement BT rue des Canes, rue du Dessous, rue de l'orme et rue des Prés
- DAMAS AUX BOIS : enfouissement BT le long de la RD12
- DARNIEULLES : enfouissement BT rue d'Epinal

- DOMBROT LE SEC : enfouissement BT rue du St Brice, rue de la Fontaine et rue de la Sauvegarde
- DOMEVRE SUR AVIERE : enfouissement BT rue de l'Avière et rue du Fincieux
- HERGUGNEY : enfouissement BT rue du Gué, rue du Pax et route de Charmes
- LANDAVILLE : enfouissement BT Grande rue
- LIGNEVILLE : enfouissement BT tranche 4
- MAZELEY : enfouissement BT rue du Pâquis et rue Goujeau
- MONTHUREUX SUR SAONE : enfouissement BT rue du Château, place de la République et rue du Général Leclerc
- MOYEMONT : enfouissement BT rue de la Forêt
- PADOUX : enfouissement BT le long de la RD46
- REBEUVILLE : enfouissement BT rue du Pont
- SAINT GORGON : enfouissement BT rue de Genevoix
- SAINT MENGE : enfouissement BT rue du Château et rue de la Fontaine
- LA SALLE : enfouissement BT route du Clair Matin
- SAULXURES LES BULGNEVILLE : enfouissement BT Grande rue et rue Canelle
- SAUVILLE : enfouissement BT rue de la Creuse, rue de la Certé et rue de Vrécourt
- SOCOURT : enfouissement BT au centre du village tranche 2
- VAUDEVILLE : enfouissement BT rue de Longchamp, chemin de la Haie Comtesse et route de Dompierre
- VICHEREY : enfouissement BT rue de la Halle, rue Haute, rue Mangin Chevenot et rue St Laurent
- VILLOTTE : enfouissement BT tranche 3
- VOUXEY : enfouissement BT rue du Han, rue du Bussing et rue du Vendrillon
- XAMONTARUPT : enfouissement BT tranche 6
- XARONVAL : enfouissement BT rue Jean Fourier et impasse des Flandres
- SAINT OUEN LES PAREY : renforcement BT poste Poirier
- FONTENAY : renforcement BT poste Les Magnys
- JUBAINVILLE : renforcement BT poste Centre
- LES ARRENTES DE CORCIEUX : alimentation BT du bâtiment agricole de M. VALANCE
- LUSSE : alimentation BT d'un bâtiment communal
- MARTIGNY LES GERBONVAUX : renforcement BT poste Lavières
- JEANMENIL : renforcement BT poste Haut Pré

Monsieur le Président demandera aux Membres du Comité Syndical de prendre acte de ce compte-rendu des délégations exercées.

DELIBERATION N° 21/23-06-2021 :

Entendu son rapporteur et après en avoir délibéré, le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents, prend acte des informations, telles qu'elles figurent ci-dessus, relatives à l'exercice des délégations consenties au Président du SDEV en application de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Délégués en exercice : 60

Nombre de présents : 34

Nombre de votants : 34

Nombre de suffrages exprimés : 34

6 - Questions diverses

Aucune question n'étant inscrite à l'ordre du jour, Monsieur le Président demande aux Délégués s'ils ont des points à aborder.

Sans question de la part des Délégués, il demande à Monsieur Benjamin POLIN de faire une présentation du nouveau site internet : www.sdev88.fr, plus moderne, assez complet et lisible sur tout support. En même temps et dans un souci d'uniformité, les adresses mail des agents ont été modifiées : l'extension @smdev.fr a été changée en @sdev88.fr. De même, l'adresse générique du SDEV est désormais sdev@sdev88.fr au lieu de smdev@wanadoo.fr. Des

messages d'information ont été mis en place, ainsi que la redirection des messages vers les nouvelles adresses mail de chacun.

Monsieur le Président fait également part de la démission de Monsieur Thimothée HENRY, Chargé d'affaires du lot 3, en CDD qui a trouvé un CDI.

Il indique enfin que les Commissions Environnement et Cadre de Vie, puis FACE, se sont réunies respectivement à 14h et 15h, afin d'établir des listes de travaux subventionnables par ces programmes de financement. Le Bureau, à l'unanimité, a approuvé les propositions effectuées.

Monsieur le Président propose à Monsieur André DESIREE de prendre la parole. Ce dernier n'a pas de communication à faire auprès du Comité Syndical.

Monsieur le Président conclue donc la séance en indiquant que les négociations relatives au renouvellement du Cahier des Charges de concession sont toujours en cours.

La prochaine réunion du Comité Syndical aura lieu en novembre 2021.

Aucune autre information n'étant à apporter, Monsieur le Président lève la séance à 18h18.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ces extraits de délibérations après transmission au contrôle de légalité (effectué le 24 juin 2021),

- informe que les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication,

- certifie conforme le présent compte-rendu,

- informe que le présent compte-rendu sera adressé à l'ensemble des Membres de l'instance délibérative et affiché conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales sous huitaine.

Fait et délibéré en séance,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président, Serge RENAUX



